

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 2 avril 2024 à 18h à Guingamp

<b>Nombre de membres en exercice : 26</b> (Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)
<b>11 Votants :</b> Hervé RANNOU, Josette CONNAN, Aurélie LE SAOUT, Samuel LE GAOUYAT, Fanny CHAPPÉ, Jean-Marc CONAN (Les Maisons de Louis), Sophie ZINA-O (Artisans d'art), Koulmig MALRIEU (UCO), Jean-Charles TOUZÉ (AGRAB), Nelly BOUTTERIN et Sylvie CIVI (Camping Aux Portes de Paimpol).
<b>Le quorum est atteint</b>
<b>Secrétaire de séance :</b> Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 22 mars 2024

**Objet : Approbation du compte-rendu du 18/03/2024**

Il est proposé au Comité directeur d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 18 mars 2024.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,  
Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,  
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d':

- **Approuver** le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 18 mars 2024.
- **Autoriser** la Présidente à signer le procès-verbal de séance.

La Présidente,



Virginie DOYEN

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 23 avril 2024

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 2 avril 2024 à 18h à Guingamp

<b>Nombre de membres en exercice : 26</b> (Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)
<b>11 Votants :</b> Hervé RANNOU, Josette CONNAN, Aurélie LE SAOUT, Samuel LE GAOUYAT, Fanny CHAPPÉ, Jean-Marc CONAN (Les Maisons de Louis), Sophie ZINA-O (Artisans d'art), Koulmig MALRIEU (UCO), Jean-Charles TOUZÉ (AGRAB), Nelly BOUTTERIN et Sylvie CIVI (Camping Aux Portes de Paimpol).
<b>Le quorum est atteint</b>
<b>Secrétaire de séance :</b> Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 22 mars 2024

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 de l'EPIC Guingamp-Baie de Paimpol**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

**Vu** le Budget Primitif concernant l'exercice 2023;

**Vu** le compte de gestion du comptable public ;

**Considérant** que les résultats, globaux et par section, des projets du compte administratif pour l'exercice 2023 du budget de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Il est proposé aux membres du Comité Directeur **d'approuver** la présentation du compte de gestion du comptable public du budget de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol concernant l'exercice 2023, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

	Résultats 2023
Exploitation	94 317,51 €
Investissement	15 586,64 €
TOTAL	109 904,15 €

Nul ne s'opposant au vote à main levée,

Sur proposition de Monsieur le Vice-président,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- **Donner acte** de la présentation faite du compte administratif ;
- **Constater** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion ;
- **Reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Approuver** la présentation du compte administratif du budget de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol pour l'exercice 2023, faisant apparaître les résultats ci-dessus.

La Présidente,



Virginie DOYEN

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.**

**Certifiée exécutoire, le 23 avril 2024**

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 2 avril 2024 à 18h à Guingamp

<b>Nombre de membres en exercice : 26</b> (Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)
<b>11 Votants :</b> Hervé RANNOU, Josette CONNAN, Aurélie LE SAOUT, Samuel LE GAOUYAT, Fanny CHAPPÉ, Jean-Marc CONAN (Les Maisons de Louis), Sophie ZINA-O (Artisans d'art), Koulmig MALRIEU (UCO), Jean-Charles TOUZÉ (AGRAB), Nelly BOUTTERIN et Sylvie CIVI (Camping Aux Portes de Paimpol).
<b>Le quorum est atteint</b>
<b>Secrétaire de séance :</b> Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 22 mars 2024

**Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 de l'EPIC Guingamp-Baie de Paimpol**

**Vu** le Budget Primitif concernant l'exercice 2023 ;

**Vu** le compte de gestion 2023 du comptable public ;

**Considérant** que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif pour l'exercice 2023 du budget de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable Public ;

**Considérant** le retrait de l'Assemblée du Directeur en qualité d'Ordonnateur ;

Il est proposé au Comité directeur de :

- **Donner acte** de la présentation faite du compte administratif ;
- **Constater** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion 2023 ;
- **Reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Approuver** la présentation du compte administratif du budget de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol pour l'exercice 2023, faisant apparaître les résultats suivants :

CA 2023		
<b>Section d'Exploitation</b>		
Recettes année N	951 246,99 €	
Dépenses année N	1 188 417,38 €	
Résultat d'exploitation année N	- 237 170,39 €	
Résultat d'exploitation reportée année N-1	331 487,90 €	
Résultat de clôture 2023	94 317,51 €	
<b>Section d'Investissement</b>		
Recettes année N	18 378,89 €	
Résultat année N-1	4 011,89 €	
Recettes totales	22 390,78 €	
Dépenses année N	6 804,14 €	
Résultat année N-1	0 €	
Dépenses totales	6 804,14 €	
Solde d'exécution 2023	15 586,64 €	
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	0,00 €
	Solde des RAR	0,00 €
Excédent (+) ou besoin de financement de l'Investissement 2023		+ 15 586,64 €

Nul ne s'opposant au vote à main levée,

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- **Donner acte** de la présentation faite du compte administratif ;
- **Constater** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion 2023 ;
- **Reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Approuver** la présentation du compte administratif du budget de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol pour l'exercice 2023, faisant apparaître les résultats ci-dessus.

La Présidente,



Virginie DOYEN

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.**

**Certifiée exécutoire, le 23 avril 2024**

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 2 avril 2024 à 18h à Guingamp

<b>Nombre de membres en exercice : 26</b> (Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)
<b>11 Votants :</b> Hervé RANNOU, Josette CONNAN, Aurélie LE SAOUT, Samuel LE GAOUYAT, Fanny CHAPPÉ, Jean-Marc CONAN (Les Maisons de Louis), Sophie ZINA-O (Artisans d'art), Koulmig MALRIEU (UCO), Jean-Charles TOUZÉ (AGRAB), Nelly BOUTTERIN et Sylvie CIVI (Camping Aux Portes de Paimpol).
<b>Le quorum est atteint</b>
<b>Secrétaire de séance :</b> Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 22 mars 2024

**Objet : Affectation des Résultats 2023 de L'EPIC Guingamp-Baie de Paimpol**

Le budget de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol présente, à la fin de l'exercice 2023, un excédent d'exploitation cumulé de 94 317,51 € et un résultat d'investissement cumulé de 15 586,64 €.

Il est proposé au Comité Directeur :

- **D'inscrire** le résultat d'exploitation cumulé à la fin de l'exercice 2023 du budget de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol en recettes de la section d'exploitation sur la ligne budgétaire codifiée R 002, soit **94 317,51 €** ;

- **D'inscrire** le solde d'exécution d'investissement du budget de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol 2023 en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire codifiée R 001, soit **15 586,64 €**.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,

Sur proposition de Monsieur le Vice-président,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'inscrire** le résultat d'exploitation cumulé à la fin de l'exercice 2023 du budget de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol en recettes de la section d'exploitation sur la ligne budgétaire codifiée R 002, soit **94 317,51 €** ;

**Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 02/04/2024**  
**Délibération N° 2024/012**

- **D'inscrire** le solde d'exécution d'investissement du budget de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol 2023 en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire codifiée R 001, soit **15 586,64 €**.

La Présidente,



Virginie DOYEN

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.**

**Certifiée exécutoire, le 23 avril 2024**

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 2 avril 2024 à 18h à Guingamp

<b>Nombre de membres en exercice : 26</b> (Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)
<b>12 Votants :</b> Virginie DOYEN, Hervé RANNOU, Josette CONNAN, Aurélie LE SAOUT, Samuel LE GAOUYAT, Fanny CHAPPÉ, Jean-Marc CONAN (Les Maisons de Louis), Sophie ZINA-O (Artisans d'art), Koulmig MALRIEU (UCO), Jean-Charles TOUZÉ (AGRAB), Nelly BOUTTERIN et Sylvie CIVI (Camping Aux Portes de Paimpol).
<b>Le quorum est atteint</b>
<b>Secrétaire de séance :</b> Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 22 mars 2024

**Objet : Approbation Budget Primitif 2024 – Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol**

A la suite du Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du Comité Directeur du 18 mars 2024, la synthèse du budget primitif 2024 est présentée afin de procéder au vote du budget primitif d'exploitation et d'investissement 2024.

**Vu** le Débat d'Orientation Budgétaire tenu par le Comité Directeur le 18 mars 2024 et son rapport de présentation ;

**Vu** les comptes administratif et de gestion 2023 ;

**Vu** la délibération relative à l'affectation des résultats ;

Il est proposé au Comité Directeur de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol :

- **D'approuver** le budget primitif 2024 de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitre budgétaires ;



Dépenses	Chapitre	DÉPENSES D'EXPLOITATION		Total crédits BP 2024
	011	Charges à caractère général		366 914.90 €
	012	Charges de personnel et frais assimilés		839 340.00 €
	023	Virement à la section d'investissement		9 610.12 €
	042	Dotations aux amortissements		15 900.00 €
	65	Autres charges de gestion courante		4 067.00 €
	66	Charges financières		7 550.00 €
	67	Charges exceptionnelles		15 624.98 €
<b>Total Dépenses</b>				<b>1 259 007.00 €</b>
Recettes	Chapitre	RECETTES D'EXPLOITATION		Total crédits BP 2024
	002	Résultat reporté de fonctionnement		94 317.51 €
	013	Atténuations de charges		8 500.00 €
	70	Produits de services, du domaines & ventes diverses		146 971.96 €
	74	Subvention d'exploitation		350 000.00 €
	75	Autres produits de gestion courante		657 002.00 €
	77	Produits exceptionnels		2 215.53 €
<b>Total Recettes</b>				<b>1 259 007.00 €</b>

Dépenses	Chapitre	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR 2023	Total crédits BP 2024
	20	Immobilisations incorporelles		221.50 €
	21	Immobilisations corporelles		40 875.26 €
<b>Total Dépenses</b>				<b>41 096.76 €</b>
Recettes	Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR 2023	Total crédits BP 2024
	001	Résultat d'investissement reporté		15 586.64 €
	021	Virement de la section de fonctionnement		9 610.12 €
	040	Dotations aux amortissements		15 900.00 €
<b>Total Recettes</b>				<b>41 096.76 €</b>

**Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 02/04/2024**  
**Délibération N° 2024/013**

Nul ne s'opposant au vote à main levée,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le budget primitif 2024 de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol tel qu'il est détaillé ci-dessus, par section et chapitre budgétaires.

La Présidente,



Virginie DOYEN

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.**

**Certifiée exécutoire, le 23 avril 2024**

**Département des Côtes d'Armor**

**Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU COMITÉ DIRECTEUR**

**Séance du 2 avril 2024 à 18h à Guingamp**

**Nombre de membres en exercice : 26**

*(Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)*

**12 Votants :** Virginie DOYEN, Hervé RANNOU, Josette CONNAN, Aurélie LE SAOUT, Samuel LE GAOUYAT, Fanny CHAPPÉ, Jean-Marc CONAN (Les Maisons de Louis), Sophie ZINA-O (Artisans d'art), Koulmig MALRIEU (UCO), Jean-Charles TOUZÉ (AGRAB), Nelly BOUTTERIN et Sylvie CIVI (Camping Aux Portes de Paimpol).

**Le quorum est atteint**

**Secrétaire de séance :** Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 22 mars 2024

**Objet : Approbation du tableau des effectifs 2024**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité directeur de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement de l'établissement.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par type de contrat, échelon et indice et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Le tableau des effectifs de l'Office de tourisme Guingamp- baie de Paimpol est fixé comme suit à ce jour :

**Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 02/04/2024**  
**Délibération N° 2024/014**

<b>Équipe</b> <b>Fonctions</b>	<b>permanente</b>	<b>Nombre d'heures hebdomadaires</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Postes pourvus</b>
<b>CDD</b>				
<b>Direction</b>		<b>35</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL CDD</b>			<b>1</b>	<b>0</b>
<b>CDI</b>				
<b>Directrice adjointe</b>		<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Responsable du pôle commercialisation</b>		<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Responsable du pôle animation de la qualité, conseiller en séjour</b>		<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Responsable du pôle accueil et parcours client, conseillère en séjour</b>		<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Responsable du pôle communication, promotion, marketing</b>		<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Responsable du pôle animation du réseau et partenariats, conseillère en séjour</b>		<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Chargée de e.tourisme et des réseaux sociaux, conseillère en séjour</b>		<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Conseillère en séjour, chargée des visites guidées et des éditions</b>		<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Conseillère en séjour, chargée des visites guidées et de la qualification de l'offre</b>		<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL CDI</b>			<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Agents GPA - mis à disposition</b>				
<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b>		<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint administratif territorial</b>		<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint administratif territorial</b>		<b>28</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Rédacteur</b>		<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Agents GPA - mis à disposition</b>			<b>4</b>	<b>4</b>

<u>Équipe saisonnière</u> Fonctions	Nombre d'heures hebdomadaire	Nombre de postes	Postes pourvus
<b>CDD</b>			
Assistante commercialisation, conseillère en séjour 8 mois, BIT Bégard	35	1	1
Conseiller en séjour 7 mois, siège Paimpol	35	1	0
Conseiller en séjour 4 mois, siège Paimpol	35	1	0
Conseiller en séjour 3 mois, siège Paimpol	35	1	0
Conseiller en séjour 2 mois, siège Paimpol	35	1	0
Conseiller en séjour 2 mois, siège Paimpol	35	1	0
Conseiller en séjour 6 mois, BIT Pontrieux	35	1	0
Conseiller en séjour 6 mois, BIT Pontrieux	35	1	0
Conseiller en séjour 3 mois, BIT Pontrieux	35	1	0
Conseiller en séjour 6 mois, BIT Guingamp	35	1	0
Conseiller en séjour 2 mois, BIT Guingamp	30	1	0
Conseiller en séjour 2,5 mois, BIT Callac	30	1	0
Conseiller en séjour 7 mois, BIT Belle-Isle-en-Terre	35	1	0
<b>TOTAL CDD</b>		13	1
<b>Renfort CDD (ATA)</b>			
Assistante de direction, responsable administrative	35	1	1
<b>Total renfort</b>		1	1

Nul ne s'opposant au vote à main levée,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **De valider** le tableau des effectifs de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol, ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Directeur, représentant légal de la structure, à réaliser tous les recrutements afférents à ce dossier.

La Présidente,



Virginie DOYEN

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.**

**Certifiée exécutoire, le 23 avril 2024**

**Département des Côtes d'Armor**  
**Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITÉ DIRECTEUR**

**Séance du 2 avril 2024 à 18h à Guingamp**

<b>Nombre de membres en exercice : 26</b> (Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)
<b>12 Votants :</b> Virginie DOYEN, Hervé RANNOU, Josette CONNAN, Aurélie LE SAOUT, Samuel LE GAOUYAT, Fanny CHAPPÉ, Jean-Marc CONAN (Les Maisons de Louis), Sophie ZINA-O (Artisans d'art), Koulmig MALRIEU (UCO), Jean-Charles TOUZÉ (AGRAB), Nelly BOUTTERIN et Sylvie CIVI (Camping Aux Portes de Paimpol).
<b>Le quorum est atteint</b>
<b>Secrétaire de séance :</b> Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 22 mars 2024

**Objet :** Attribution d'une prime exceptionnelle de partage de la valeur - Loi Pouvoir d'achat

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les employeurs peuvent verser à leurs salariés une **prime de partage** de la **valeur** exonérée de cotisations et contributions sociales.

Comme l'ensemble des acteurs du monde du travail, l'Office de Tourisme fait face à des difficultés dans le recrutement de personnel dans un marché du travail en tension :

- de nouvelles attentes de la part des salariés (Qualité de vie au Travail, parcours professionnel, formation ...),
- difficulté de recrutement, de fidélisation des salariés permanents et saisonniers dans le tourisme (cf campagne de communication nationale de soutien à la filière tourisme 2022 lancée par l'Etat),

Par ailleurs, l'investissement de l'équipe en 2023 et dans la période de réorganisation de 2024 justifie cette proposition.

La méthode de calcul pour la mise en place de la prime exposée est la suivante :

La prime de partage de la valeur est destinée à **augmenter le pouvoir d'achat** de ses bénéficiaires, et vient donc **s'ajouter à leur rémunération habituelle**. Elle ne peut ainsi, en aucun cas, se substituer à cette rémunération, ni à des augmentations de rémunération ou des primes prévues par un accord salarial, par le contrat de travail ou par les usages en vigueur dans l'entreprise, l'établissement ou le service.

Si l'employeur décide de verser la prime, tout le personnel de l'Office de Tourisme doit être concerné :

- Tous les salariés liés par un contrat de travail,
- Tous les agents publics relevant de l'établissement public en vertu de l'article 9 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 : les agents mis à disposition peuvent percevoir un complément de rémunération dûment justifié versé selon les règles applicables aux personnels exerçant leurs fonctions au sein de l'organisme d'accueil,
- Le versement sera effectué sur la paie de mai 2024,
- Les critères de détermination du montant de la prime seront les suivants : rémunération, niveau de classification, antériorité dans l'entreprise, durée de présence sur l'année écoulée, durée de travail prévue par le contrat.

Une provision budgétaire a été réalisée en ce sens.

Il est proposé au Comité Directeur :

- **D'attribuer** une prime exceptionnelle de partage de la valeur - Loi Pouvoir d'achat d'un montant, dans la limite de 1 800 € par personne, à l'ensemble du personnel de l'Office de Tourisme sous contrat au jour du versement selon la méthode de calcul exposée ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Directeur, représentant légal de la structure, à signer une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) relative à la prime de partage de la valeur et tous documents relatifs à ce dossier.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer** une prime exceptionnelle de partage de la valeur - Loi Pouvoir d'achat d'un montant, dans la limite de 1 800 € par personne, à l'ensemble du personnel de l'Office de Tourisme sous contrat au jour du versement selon la méthode de calcul exposée ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Directeur, représentant légal de la structure, à signer une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) relative à la prime de partage de la valeur et tous documents relatifs à ce dossier.

La Présidente,



Virginie DOYEN

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.**

**Certifiée exécutoire, le 23 avril 2024**

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 2 avril 2024 à 18h à Guingamp

<b>Nombre de membres en exercice : 26</b> (Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)
<b>12 Votants :</b> Virginie DOYEN, Hervé RANNOU, Josette CONNAN, Aurélie LE SAOUT, Samuel LE GAOUYAT, Fanny CHAPPÉ, Jean-Marc CONAN (Les Maisons de Louis), Sophie ZINA-O (Artisans d'art), Koulmig MALRIEU (UCO), Jean-Charles TOUZÉ (AGRAB), Nelly BOUTTERIN et Sylvie CIVI (Camping Aux Portes de Paimpol).
<b>Le quorum est atteint</b>
<b>Secrétaire de séance :</b> Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 22 mars 2024

**Objet : Nomination Directeur EPIC**

La vacance du poste de direction de l'Office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol depuis juillet 2023 a conduit à une période d'intérim permettant de procéder au recrutement d'un nouveau directeur.

Selon l'article L.133-6 du Code du Tourisme, « *Le directeur assure le fonctionnement de l'office de tourisme sous l'autorité du président* ».

Ses fonctions sont précisées au sein de l'article R.133-13 du Code du Tourisme, qui indique notamment que :

- dans la limite des emplois prévus au budget, il recrute et licencie le personnel de l'office avec l'agrément du président,
- il établit chaque année un rapport sur l'activité de l'office qui est soumis au comité de direction par le président, puis au conseil municipal, ou à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale,
- Le directeur peut être appelé à participer à l'organisation générale de la sécurité, réglementée par l'autorité compétente en matière de police, dans la zone géographique d'intervention de l'office de tourisme. Il exécute en outre les ordres particuliers que l'autorité compétente en matière de police lui donne pour assurer cette sécurité.

L'article R. 133-11 du code du tourisme relatif à l'office de tourisme constitué en EPIC stipule que « **le directeur est nommé par le/la président(e) (après avis du comité de direction) et recruté par contrat, conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse** ».

Il est de plus précisé que la période d'essai a une durée de trois mois ; au cours de cette période, le contrat peut être rompu sans préavis ni indemnité.



Les conditions pour être nommé directeur d'un office de tourisme ayant la forme d'un EPIC figurent notamment à l'article R.133-12 du Code du Tourisme.

Ainsi, afin d'être nommé directeur les candidats doivent :

- *Avoir la nationalité d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, jouir de leurs droits civiques et politiques et se trouver en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants,*
- *Etre âgés d'au moins vingt-cinq ans,*
- *Pratiquer au moins une langue étrangère,*
- *Avoir une connaissance théorique ou pratique des principaux sports de la station,*
- *Avoir une connaissance de la comptabilité,*
- *Avoir fait un stage de deux mois au ministère chargé du tourisme ou dans un organisme départemental du tourisme. Toutefois, ce stage peut se faire, avec l'accord du président, immédiatement après la nomination.*

Après publication d'une offre de recrutement, les membres du jury ont proposé de retenir la candidature de M. Emmanuel DU RIVAU à compter du mois de juin 2024 (la date précise de son recrutement sera connue prochainement).

Il est rappelé que le poste fera l'objet d'une mutualisation avec l'agglomération pour le développement touristique.

M. DU RIVAU remplissant les conditions de recrutement de direction d'EPIC et ayant accepté, un contrat de droit public de 3 ans lui est proposé.

Aussi, il est demandé au Comité directeur :

- **D'émettre** un avis sur la nomination de M. Emmanuel DU RIVAU au poste de Directeur de l'EPIC Office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol pour une durée de 3 ans à compter de juin 2024 ;
- **D'autoriser** la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce recrutement.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'émettre** un avis favorable à la nomination de M. Emmanuel DU RIVAU au poste de Directeur de l'EPIC Office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol pour une durée de 3 ans à compter de juin 2024 ;
- **D'autoriser** la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce recrutement.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Doy', with a stylized flourish at the end.

Virginie DOYEN

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.**

**Certifiée exécutoire, le 23 avril 2024**

**Département des Côtes d'Armor**

**Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DIRECTEUR**

**Séance du 2 avril 2024 à 18h à Guingamp**

<b>Nombre de membres en exercice : 26</b> (Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)
<b>12 Votants :</b> Virginie DOYEN, Hervé RANNOU, Josette CONNAN, Aurélie LE SAOUT, Samuel LE GAOUYAT, Fanny CHAPPÉ, Jean-Marc CONAN (Les Maisons de Louis), Sophie ZINA-O (Artisans d'art), Koulmig MALRIEU (UCO), Jean-Charles TOUZÉ (AGRAB), Nelly BOUTTERIN et Sylvie CIVI (Camping Aux Portes de Paimpol).
<b>Le quorum est atteint</b>
<b>Secrétaire de séance :</b> Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 22 mars 2024

**Objet : Complément - Validation de la grille des tarifs 2024 de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2221-10 ;

**Vu** l'article L.133-3 du Code de Tourisme relatif aux missions de l'Office Intercommunal de Tourisme sous la forme d'EPIC et tout particulièrement à la promotion touristique du territoire ;

**Vu** les articles L.133-7 et L.133-8 du Code de Tourisme relatifs aux recettes de l'Office Intercommunal de Tourisme ;

**Vu** l'article R.133-10 du Code du Tourisme relatif aux matières délibérées en Comité de Direction et notamment la question du programme annuel de publicité et de promotion ;

**Vu** les statuts de l'Office intercommunal de tourisme Guingamp-baie de Paimpol ;

**Vu la délibération du comité directeur du 18 mars 2024 ;**

**Considérant** la nécessité de compléter la délibération susvisée ;

Il est proposé aux membres du Comité directeur de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol :

- **De valider** la grille tarifaire ci-jointe ;
- Considérant la réactivité nécessaire, **d'autoriser**, pour l'année 2024, l'actualisation de la grille tarifaire suivant les modifications que décideraient les partenaires/prestataires de l'Office pour les services réceptifs et billetterie ;
- **D'autoriser** la direction de l'Office, représentante légale de la structure, à mettre en œuvre lesdits tarifs et signer tous documents afférents à ce dossier.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et à la majorité absolue (1 abstention), décide :

- **De valider** la grille tarifaire ci-jointe ;
- Considérant la réactivité nécessaire, **d'autoriser**, pour l'année 2024, l'actualisation de la grille tarifaire suivant les modifications que décideraient les partenaires/prestataires de l'Office pour les services réceptifs et billetterie ;
- **D'autoriser** la direction de l'Office, représentante légale de la structure, à mettre en œuvre lesdits tarifs et signer tous documents afférents à ce dossier.

La Présidente,



Virginie DOYEN

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.**

**Certifiée exécutoire, le 23 avril 2024**

# TARIFS 2024

## OFFICE DE TOURISME GUINGAMP-BAIE DE PAIMPOL

### Service réceptif (Nouveautés mars 2024 et ERRATUM)

#### VISITES GUIDEES GROUPES PROPOSEES PAR L'OFFICE DE TOURISME - TARIFS

Belle-Isle-en-Terre						Commentaires
<a href="#">Visite guidée, Belle-Isle-en-Terre à la Belle Epoque</a>	De 1 à 10 pax (pour le groupe, 1 guide)	20%	37,50 €	7,50 €	45 €	
	De 11 à 40 pax (pour le groupe, 1 guide)		75,00 €	15,00 €	90 €	
Pontrieux						
<a href="#">Visite guidée Pontrieux, petits secrets et grandes anecdotes</a>	De 1 à 10 pax (pour le groupe, 1 guide)	20%	37,50 €	7,50 €	45 €	
	De 11 à 35 pax (pour le groupe, 1 guide)		75,00 €	15,00 €	90 €	
Pontrieux, Cité des métiers d'art	De 7 à 12 pax (pour le groupe, 1 guide)		50,00 €	10,00 €	54 €	
Paimpol						
<a href="#">Visite guidée Paimpol, Cité des Islandais</a>	De 1 à 10 pax (pour le groupe)	20%	37,50 €	7,50 €	45,00 €	
	De 11 à 40 pax (pour le groupe, 1 guide)		93,75 €	18,75 €	112,50 €	
<a href="#">Visite guidée Paimpol, Cité des métiers d'art</a>	De 7 à 12 pax (pour le groupe, 1 guide)	20%	45,00 €	9,00 €	54,00 €	
Guingamp						
<a href="#">Visite guidée Guingamp, petite cité de caractère et grandes histoires</a>	De 1 à 10 pax (pour le groupe)	20%	37,50 €	7,50 €	45 €	
	De 11 à 40 pax (pour le groupe, 1 guide)		93,75 €	18,75 €	113 €	
ERRATUM						
<a href="#">Visite guidée Paimpol, Cité des Islandais</a>	De 1 à 10 pax (pour le groupe)	20%	41,67 €	8,33 €	50,00 €	Tarif proposé lors du CODIR du 18/03 : 60€
	De 11 à 40 pax (pour le groupe, 1 guide)		104,17 €	20,83 €	125,00 €	Tarif proposé lors du CODIR du 18/03 : 145€
PRIX D'ACHAT DES PRESTATIONS VENDUES DANS LE CADRE DES SEJOURS ET JOURNEES GROUPE						
1 aller retour adulte - individuel			7,88 €	1,58 €	9,45 €	

1 tour + retour adulte - individuel	SUR MER	20%	12,75 €	2,55 €	15,30 €	
1 tour + retour enfant - individuel			9,00 €	1,80 €	10,80 €	
1 aller-retour enfant individuel			7,13 €	1,43 €	8,55 €	
1 aller retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 10-19 pers			7,92 €	1,58 €	9,50 €	
1 aller retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 20-29 pers			7,75 €	1,55 €	9,30 €	
1 aller retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 30- 59 pers			7,25 €	1,45 €	8,70 €	
1 aller retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 60 -99 pers			7,08 €	1,42 €	8,50 €	
1 tour + retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 10-19 pers			13,75 €	2,75 €	16,50 €	
1 tour + retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 20-29 pers			12,08 €	2,42 €	14,50 €	
1 tour + retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 30-59 pers			11,67 €	2,33 €	14,00 €	
1 tour + retour adulte (dans le cadre d'un groupe) 60-99 pers			11,25 €	2,25 €	13,50 €	



**OFFICE DE TOURISME GUINGAMP-  
BAIE DE PAIMPOL**

**BILLETTERIE (Nouveautés mars  
2024)**

**TARIFS 2024**

**OFFICE DE TOURISME GUINGAMP-  
BAIE DE PAIMPOL**

**BILLETTERIE (Nouveautés mars  
2024)**

<b>Billetterie pour le compte de tiers (prix de vente avec 10% de commission pour l'OIT)</b>		<b>Net</b>
Festival de Buguéès - Pass 1 jour	ASSOCIATION L'AIR DU LARGE	33,00 €
Festival de Buguéès - Pass 2 jours		58,00 €
Festival de Buguéès - Enfant - de 10 ans		Gratuit

